



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

VOTRE ASSOCIATION 100 % EN LIGNE



Besoin de créer votre association étudiante ?
Vous changez de trésorier ?
Votre club de sport s'arrête ?

Pour créer, modifier ou dissoudre votre association,
gagnez du temps, faites vos démarches en ligne sur
Service-Public.fr

Plus d'informations :

www.demarches.interieur.gouv.fr/associations | associations.gouv.fr |  @Asso_Gouv

**VIVE
LES ASSOS !**

SERVICES EN LIGNE : MODE D'EMPLOI

Des services en ligne sont proposés aux usagers pour simplifier leurs démarches.

Il reste possible de **déclarer la création, modification ou dissolution** de votre association **en remettant un dossier à la préfecture du lieu du siège social** de votre association.

Que faire avant toute démarche ?

Quelle que soit la démarche, vous devrez transmettre certains documents qu'il conviendra de numériser.

Attention: ces documents doivent être enregistrés au format PDF (1,5 Mo maximum).

Pour créer une association, munissez-vous des pièces justificatives suivantes:

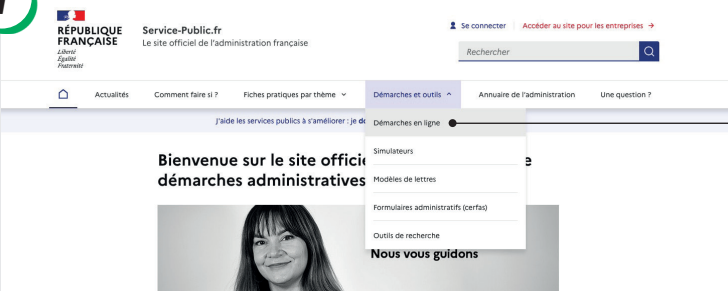
- le **procès-verbal de l'assemblée constitutive** ou son extrait daté et signé ;
- les **statuts de l'association datés et signés** par au moins deux personnes.

Pour modifier une association :

- il faut **obligatoirement le ou les procès-verbaux de l'organe de délibérant ou l'extrait de procès-verbal** daté et signé.
- **pour modifier le titre, l'objet, les statuts ou le siège**, il faut aussi les nouveaux statuts de l'association signés.
- **pour désigner un mandataire**, il faut également le mandat signé d'une personne du bureau ou du conseil d'administration.

Connectez-vous sur Service-Public.fr

1



The screenshot shows the homepage of Service-Public.fr. At the top left is the logo of the République Française. The main navigation bar includes links for 'Actualités', 'Comment faire si ?', 'Fiches pratiques par thème', 'Démarches et outils', 'Annuaire de l'administration', and 'Une question ?'. The 'Démarches et outils' menu is expanded, showing options for 'Démarches en ligne', 'Simulateurs', 'Modèles de lettres', 'Formulaires administratifs (perfas)', 'Outils de recherche', and 'Nous vous guidons'. A search bar is located at the top right. A callout line points from the text 'Accès aux démarches en ligne.' to the 'Démarches en ligne' menu item.

Accès aux démarches en ligne.

PRENONS L'EXEMPLE D'UNE CRÉATION D'ASSOCIATION

2

Création d'une association (e-création) (Démarche en ligne)

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre
Accessible, en français, avec vos identifiants Service-Public.fr

Attention

Ne concerne pas l'Alsace-Moselle



Cliquer pour lancer la démarche en ligne.

3

Pas encore de compte ? →



Créer son compte
prend une minute!

4

Les étapes de la création.



Mode d'envoi de ma déclaration

L'envoi de la demande par internet ne valide pas la création de votre association et ne préjuge pas de la conformité de sa demande. Votre dossier sera instruit par la préfecture, sous-préfecture ou la direction départementale de la cohésion sociale dont dépend le siège social de votre association.

Pour compléter votre démarche, vous devez obligatoirement joindre les pièces justificatives suivantes au format PDF:

* Procès-verbal de l'assemblée constitutive

Ajouter un fichier : Depuis mon ordinateur Depuis mon porte-documents Service-public.fr



Glisser - déposer un fichier ici

C'est ici que les documents préalablement scannés sont téléchargés pour transmission.

Envoyer ma demande

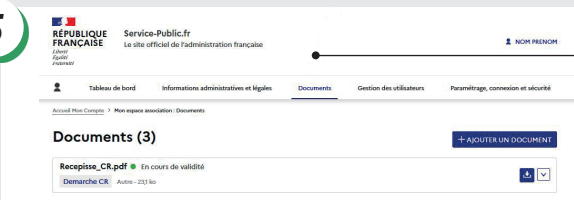
Pour gagner du temps lors de votre prochaine démarche, nous vous conseillons de :

- Mettre à jour mon compte service-public.fr avec les informations renseignées dans cette démarche
- Conserver dans mon compte service-public.fr les pièces justificatives ajoutées dans cette démarche

Envoyer >

Important: N'oubliez pas le dernier clic!
L'administration envoie en confirmation un accusé de réception par courriel.

5



Après instruction de votre demande, l'administration vous adresse un courriel et vous délivre un récépissé au format PDF, téléchargeable sur votre compte **Service-Public.fr**, rubrique « Documents ».

AVANTAGES DES DÉMARCHES SUR **SERVICE-PUBLIC.FR**



C'est sécurisé

- Valeur juridique identique à celle d'une démarche au guichet.
- Accusé de réception de la démarche dans les 24 heures.
- Documents stockés en toute sécurité.
- Suivi du dossier en ligne.
- Service accessible 24h/24.
- Démarche écoresponsable (pas de papier, pas d'encre, pas de déplacement).

C'est plus rapide qu'au guichet

- Démarches faites en 30 minutes.
- Traitement administratif accéléré.

Sur Service-Public.fr, les associations peuvent aussi faire leurs demandes de subvention auprès des collectivités territoriales partenaires, **consulter les annonces publiées** au *journal officiel Associations*, **embaucher du personnel** avec le chèque emploi associatif, etc.

Attention

Ces services en ligne ne sont pas disponibles aux associations domiciliées en Moselle, dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, du fait de leur régime juridique spécifique.

Les modifications et la dissolution ne sont disponibles qu'aux associations disposant d'un numéro RNA (registre national des associations).

Les associations créées avant 2009 n'en disposent généralement pas.

Elles doivent déposer ou envoyer par voie postale leur dossier au greffe.

Un numéro RNA sera alors attribué, rendant possibles toutes les démarches en ligne.

Plus d'informations :

www.demarches.interieur.gouv.fr/associations | associations.gouv.fr |  @Asso_Gouv